

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Secrétaire de séance : Thierry GALIFOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Mercredi 24 mai 2017	Jeudi 25 mai 2017	Mercredi 7 juin 2017

4 – Mission d'accompagnement effectuée par le Centre de gestion de l'Isère (CDG)

Depuis quelques mois, la commune du Cheylas a engagé une réflexion sur l'organisation de ses services, sur ses pratiques professionnelles et notamment sur les questions de sécurité au travail et souhaite aujourd'hui se doter d'outils régissant le fonctionnement des services dont l'établissement d'un règlement intérieur.

Cette démarche s'effectue en collaboration avec le service de santé au travail du centre de gestion de l'Isère. Ce service avait recruté fin 2016 une stagiaire en psychologie du travail afin de mener un travail théorique sur la règle, sa valeur comme garant de l'équité de traitement des agents dans la perspective de la mise en œuvre d'un règlement intérieur.

En prolongement de cette réflexion, le centre de gestion propose d'accompagner la commune par la baisse d'interventions réalisées par une psychologue du travail. Cet accompagnement a pour but de sensibiliser le personnel municipal au rôle et à l'utilité des règles dans le fonctionnement d'un collectif de travail. Des séances de travail seront organisées par petits groupes d'agents. La restitution des échanges constituera un élément important de co-construction du règlement intérieur.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette mission d'accompagnement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **DECIDE** cette mission d'accompagnement effectuée par le centre de gestion de l'Isère,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité



The image shows a blue ink signature of the Mayor, Roger Cohard, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE CHEYLAS' at the top, '38570 (Isère)' at the bottom, and a small star on the right side.